

AR Prefecture

047-200068930-20260924-2026F134DGRF-DE
Reçu le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<u>Extrait du Registre des Délibérations</u> Conseil Communautaire, Séance du : 24 septembre 2026	L'an Deux Mille Vingt-Six, le 24 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 17 septembre 2026, s'est réuni en séance publique ordinaire à la Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques BROUILLET, Président
--	---

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BEUVELOT Gérard, BLOT Michel,
BORIE Daniel, BORIE Sébastien, BOUQUET Thierry, BROUILLET Jean- Jacques,
CAPO- VIGIER Emmanuelle, CAYSSILLÉ Didier, CORIOU Floriane, COSTES Marie,
DARTIGOLLES Hélène, GRIFFEILLE Martine, JURQUET Bernard, LAFON Joël, LAGRÈZE Georges,
LAPORTE Christian, LARIVIERE Yvette, LAURENT Nathalie , LE CORRE José, MAGNOL Éric,
MALBEC Sébastien, MARSAND Michel , MUCHA Jean-Luc, PAILLAS Lionel , REGOURD Vanessa,
REYNES Julien, ROUBY Chantal, ROSEMBAUM Marie- Claire, SÉGALA Jean- François,
SEMIROT Marie- Hélène, SICOT Maryse, SOTTY Caroline, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou,
VIGOUROUX Nadine.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Monsieur PICCOLI Jacques

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**

Monsieur AMBROISE Philippe procuration à Monsieur LAGRÈZE Georges
Madame CARRERE Nathalie procuration à Monsieur REYNES Julien
Madame CONGÉ Marie-Yvonne procuration à Madame GRIFFEILLE Martine
Monsieur COSTES Jean-Louis procuration à Madame TALET Marie-Lou
Monsieur DELPY Jean-Luc procuration à Monsieur SÉGALA Jean- François
Monsieur LABROUE Cédric procuration à Madame COSTES Marie
Monsieur LAPOUGE Maurice procuration à Monsieur BROUILLET Jean- Jacques
Madame PINSOLLES Sophie procuration à Monsieur MALBEC Sébastien
Monsieur RANGER Pierre procuration à Monsieur BLOT Michel
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur BORIE Daniel
Monsieur TIJDENS Nantko procuration à Monsieur JURQUET Bernard

Secrétaire de Séance :	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 38 Pouvoir(s) : 11 Votants : 49
------------------------	---

**N°2026F134DGRF : CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES : LITIGES ET
CONTENTIEUX**

Vu les articles L.2321-2-29 et R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

AR Prefecture

047-200068930-20260924-2026F134DGRF-DE
Reçu le 02/10/2026
Publié le 02/10/2026

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M57 applicable aux communes et leurs établissements publics ;

Vu la délibération n°2026C69DGRF en date du 23 avril 2026, relative au Règlement Budgétaire et Financier M57 applicable à compter du 23 avril 2026 et notamment le régime de droit commun de constitution des provisions (semi-budgétaires) ;

Considérant que Fumel Vallée du Lot a connaissance de la requête en appel de la société LOG - ARCHITECTE suite au jugement du Tribunal Administratif de Bordeaux du 3 mars 2026 ;

Considérant que LOG ARCHITECTE a été condamné en première instance à verser à la CC Fumel Vallée du Lot la somme de 116 448,11 € ;

Madame Marie Costes, Vice-présidente, propose à l'Assemblée la constitution d'une provision de 116 448,11 € permettant de couvrir le risque lié au contentieux opposant CC Fumel Vallée du Lot à LOG - ARCHITECTE et de se prononcer sur cette constitution. Cette dernière s'effectuera sur le compte 6815.

**Après avoir entendu cet exposé et délibéré,
le Conseil Communautaire**

1°) - Décide de procéder à la constitution d'une provision d'un montant de 116 448,11 € au titre d'une dotation aux provisions pour risques liés à des litiges et des contentieux. Cette constitution s'effectuera sur le compte 6815 ;

2°) - Indique que les crédits correspondants sont inscrits en décision modificative n°1-2026 du Budget Principal ;

3°) - Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 24 septembre 2026

Le Secrétaire de séance,



Julien REYNES

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Le Président,



Jean-Jacques BROUILLET

Certifié exécutoire le : 02 octobre 2026

Reçu en Préfecture le : 02 octobre 2026

Publié ou Notifié le : 02 octobre 2026
